

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00650

Numéro SIREN : 532 756 293

Nom ou dénomination : A. BOULOGNE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001941

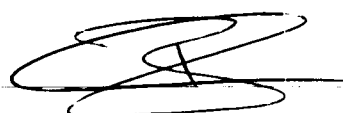
Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	75 553	39 840	35 714	13 612	22 102
Immobilisations financières	5 200		5 200	3 800	1 400
ACTIF IMMOBILISE	80 753	39 840	40 914	17 412	23 502
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises	61 608		61 608	64 815	- 3 207
Avances et acomptes versés sur commandes				135	- 135
Clients et comptes rattachés	123 481	3 999	119 483	126 995	- 7 512
Autres créances	27 222		27 222	16 762	10 460
Valeurs mobilières de placement	95 200	10 011	85 189	92 716	- 7 527
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	437 839		437 839	482 606	- 44 767
Caisse	1 483		1 483	2 547	- 1 064
Charges constatées d'avance	4 309		4 309	3 108	1 201
ACTIF CIRCULANT	751 141	14 010	737 131	789 684	- 52 553
TOTAL GENERAL ACTIF	831 894	53 850	778 045	807 096	- 29 051

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 10 000)		10 000	10 000	
Ecart de réévaluation				
Réserve légale		1 000	1 000	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau		351 067	295 158	55 909
Résultat de l'exercice		41 410	83 909	- 42 499
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES	403 478	390 067	13 411	
Dettes				
Provisions pour risques et charges				
Emprunts et dettes assimilées				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés		73 804	101 357	- 27 553
Autres dettes		300 763	315 672	- 14 909
Produits constatés d'avance				
DETTES	374 567	417 029	- 42 462	
TOTAL GENERAL PASSIF	778 045	807 096	- 29 051	

Certifié conforme



VB

Annexes 2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 778 044,85 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 41 410,48 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/03/2023 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexes 2023 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 80 753

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	45 949	31 104	1 500	75 553
Immobilisations financières	3 800	1 400		5 200
TOTAL	49 749	32 504	1 500	80 753

Amortissements et provisions d'actif = 39 840

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	32 337	9 003	1 500	39 840
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	32 337	9 003	1 500	39 840

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Installations générales, agencements, aménagements	580	124	456	3 ans
Matériel et outillage	47 700	23 813	23 887	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	2 539	2 146	393	de 2 à 5 ans
Matériel de transport	20 258	9 659	10 599	de 1 à 5 ans
Matériel de bureau et matériel informatique	4 476	4 098	379	de 2 à 3 ans
TOTAL	75 553	39 840	35 714	

Etat des créances = 160 212

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 200		5 200
Actif circulant & charges d'avance	155 012	155 012	
TOTAL	160 212	155 012	5 200

Provisions pour dépréciation = 14 010

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	5 664	410	2 075		3 999
Comptes financiers	2 484	7 527			10 011
TOTAL	8 148	7 937	2 075		14 010

Charges constatées d'avance = 4 309

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2023 (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF****Capital social = 10 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	10,00	10 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1000	10,00	10 000

Etat des dettes = 374 567

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	273 602	273 602		
Fournisseurs	73 804	73 804		
Dettes fiscales & sociales	27 161	27 161		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	374 567	374 567		

Charges à payer par postes du bilan = 10 133

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	1 302
Dettes fiscales & sociales	8 831
Autres dettes	
TOTAL	10 133

Annexes 2023 (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Charges constatées d'avance = 4 309

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(4860000000)	4 309
TOTAL	4 309

Charges à payer = 10 133

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs, factures non parvenues(4081000000)	1 302
TOTAL	1 302

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes provisionnées pour congés à payer(4282000000)	5 463
Charges sociales sur congés à payer(4382000000)	1 725
Autres charges à payer(4486000000)	1 643
TOTAL	8 831

A. BOULOGNE S.A.R.L.
au capital de 10 000,00 €
Siège social : 315 C Allée les Cocotiers Vernou
97110 PETIT BOURG
RCS de POINTE A PITRE n°532 756 293

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU MARDI 2 MAI 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 41 410,48 € de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau antérieur : 351 067,15 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 41 410,48 €

Total à affecter : 392 477,63 €

Affectation :

- A titre de dividendes, soit 28 000,00 €
- Le solde au compte report à nouveau, soit 364 477,63 €

Montant - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 28,00 €.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 02/05/2023.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont

intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Dividendes éligibles à l'abattement	Autres revenus éligibles à l'abattement	Autres revenus non éligibles à l'abattement
Année 2021	28 000,00 €	néant	néant
Année 2020	28 000,00 €	néant	néant
Année 2019	néant	néant	néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du mardi 2 mai 2023

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Vanessa BOULOGNE, gérant
"certifié conforme"

Certifié conforme

